

FILLIÈRE INFO

VOTRE NOUVELLE COMMUNE

Fillière est née officiellement le 1^{er} Janvier 2017 de la fusion des communes d'Aviernoz, d'Evires, des Ollières, de Saint-Martin-Bellevue, et de Thorens-Glières. Les communes historiques deviennent des communes déléguées et conservent leurs noms, leurs territoires

et leurs identités.

Le nom de Fillière inscrit sur l'arrêté préfectoral n'est que provisoire.

Une procédure pour changement de nom est en cours.

Notre nouveau nom sera celui retenu lors de l'atelier participatif du 5 novembre 2016 : Val-Glières.

Depuis le mois d'Avril 2016, les élus et le personnel ont mis au point le fonctionnement de la commune nouvelle, au cours de nombreuses réunions. En voici les grandes lignes.



Le Maire, Christian Anselme (1^{er} rang, 4^{ème} en partant de la droite) entouré de ses adjoints

QUEL FONCTIONNEMENT POUR LES ÉLUS JUSQU'EN 2020 ?

Le bureau

Il est constitué du maire de la commune nouvelle, de cinq maires délégués et de neuf adjoints. Il est l'organe exécutif de la commune.

Présentation du bureau

Christian ANSELME, Maire de la Commune de Fillière
 Claude JACOB, Maire délégué de la commune d'AVIERNOSZ, Adjoint aux manifestations, associations, sport et culture
 Joël DUPERTHUY, Maire délégué de la commune d'EVIRES, Adjoint à l'urbanisme
 Xavier PIQUOT, Maire délégué de la commune des OLLIERES, Adjoint à la communication
 Christian ROPHILLE, Maire délégué de la commune de SAINT-MARTIN-BELLEVUE, Adjoint à la voirie
 Philippe MACHEDA, Maire délégué de la commune de THORENS-GLIERES, Adjoint à l'environnement (Bois et Forêts)

Catherine GURLIAT-CLERC, 1^{ère} Adjointe à la jeunesse, petite enfance
 Claude CHAPOTOT, Adjoint aux finances
 Laure ODORICO, Adjointe à l'administration générale, personnel
 Michel PONTAIS, Adjoint à l'économie (agriculture, tourisme, artisanat, commerces)
 Isabelle ALAIS, Adjointe au scolaire et périscolaire
 Jean-Charles MAXENTI, Adjoint aux travaux
 Arlette RITTAUD, Adjointe au social
 Jean-Yves RUBIN-DELANCHY, Adjoint aux bâtiments et espaces verts
 Christophe BERTHOLIO, Adjoint aux technologies nouvelles (informatique, réseau)

Le Conseil Municipal

Il est composé de la totalité des conseillers municipaux des communes historiques, soit 83 personnes. C'est l'organe délibérant de la commune.

Les conseils communaux (élus) et les comités consultatifs (non élus)

Ils sont constitués dans chaque commune déléguée pour donner des avis sur les affaires concernant celle-ci.

Le bureau se réunit une fois par semaine. Le conseil municipal, lui une fois par mois. Pour des raisons de place (83 conseillers), les réunions du conseil ont lieu à la salle Tom Morel (Thorens-Glières).

ORGANISATION DES SERVICES

Le siège social provisoire de la nouvelle commune est situé à la mairie de Thorens-Glières. On retrouve sur ce site l'administration générale, les finances et la comptabilité, les ressources humaines et la communication.

La mairie de Saint-Martin-Bellevue accueille les services techniques (responsables et secrétariat). Il y a deux sites d'ateliers et entrepôts (à Saint-Martin-Bellevue et Thorens-Glières) Le service urbanisme est localisé à la mairie d'Évires.

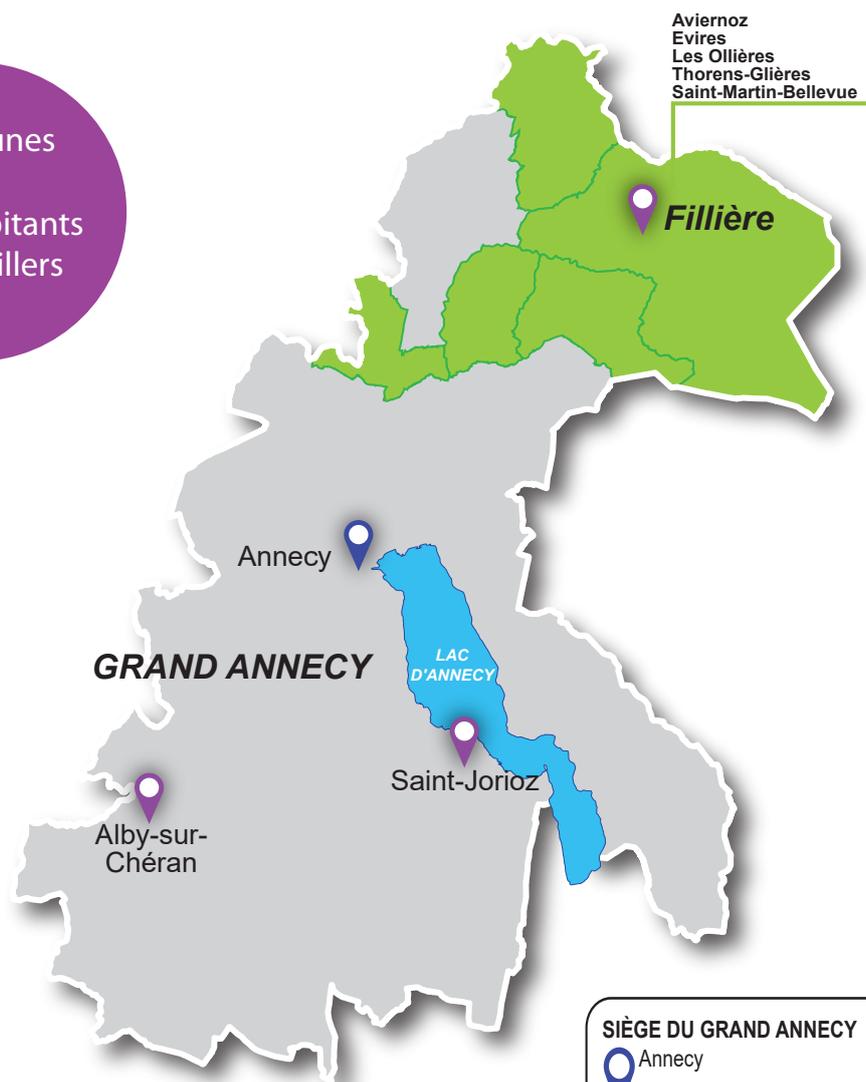
Celui de la petite enfance et jeunesse (ancienne compétence de la CCPF) reste dans les bâtiments de l'ancienne CCPF à Thorens-Glières.

A terme (deuxième semestre 2017), nous envisageons de regrouper tous les services administratifs dans l'ancien bâtiment de la CCPF à Thorens-Glières, qui deviendra le siège de la nouvelle commune de Fillière (Val-Glières)

CHIFFRES CLÉS FILLIÈRE (VAL-GLIÈRES)

Fillière (Val-Glières) est la deuxième commune de l'agglomération du Grand Annecy en nombre d'habitants. Elle est la plus étendue de la nouvelle agglomération du Grand Annecy et devient la deuxième commune en superficie du département de Haute-Savoie. Elle est traversée au Nord par l'autoroute A 410 et à l'Ouest par l'autoroute A 41. Son profil est essentiellement rural, avec cinq centre-bourgs de taille variable. Elle possède sur son territoire de nombreux bois et forêts. La Fillière la traverse avant de rejoindre le Fier. Elle permet l'accès au plateau des Glières (Haut lieu de la Résistance, site sportif et alpages) situé en partie sur son territoire. Son activité économique est essentiellement concentrée à l'Ouest à la limite de la commune d'Annecy.

5 communes
119 km²
9035 habitants
83 conseillers



VOTRE NOUVELLE ADRESSE

Bien que le nom de Val-Glières soit noté officiellement sur l'arrêté préfectoral, nous avons préféré faire participer les habitants au choix du nom de la nouvelle commune.

L'atelier participatif n'ayant eu lieu que le 5 Novembre, le nom

de Val-Glières n'a pas pu être retenu dans l'arrêté préfectoral. Nous avons donc engagé de façon officielle en date du 3 janvier 2017 une procédure de changement de nom

pour nous appeler Val-Glières. En attendant le nom officiel est Fillière.

Vous devez désormais écrire le nom de votre commune d'origine suivi du code postal et de Fillière. Lorsque le changement de nom sera officiel, Val-Glières remplacera Fillière.

Monsieur Jean DUPONT
40 allée du château
74370 LES OLLIERES

devient

Monsieur Jean DUPONT
40 allée du château
Les Ollières
74370 FILLIERE

ET

Monsieur Jean DUPONT
40 allée du château
74570 THORENS-GLIERES

devient

Monsieur Jean DUPONT
40 allée du château
Thorens-Glières
74570 FILLIERE

Il appartient à chacun de modifier son adresse et de prévenir les organismes comme la sécurité sociale, les employeurs, les organismes d'énergie et de télécommunication (EDF-Régie de Seyssel, opérateurs de téléphonie,...).

En attendant les services postaux continueront d'acheminer votre courrier libellé en « ancienne adresse ».

ET LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ?

En règle générale, le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Ne vous précipitez pas pour refaire vos cartes nationales d'identité, passeports et permis de conduire. Le changement d'adresse se fera au renouvellement de ces documents.

VOTRE NOM DE RUE VA-T-IL CHANGER ?

Dans la très grande majorité des cas : NON.

Nous avons recensé sur la totalité du territoire 12 doublons et 1 triplet. Pour des raisons évidentes de sécurité (les services de secours nous ayant fait la demande) une commission s'est réunie pour modifier le nom de ces voies, en essayant d'avoir l'impact le plus faible possible. Les habitants concernés seront bien évidemment informés nominativement.

QUEL NOM POUR LES HABITANTS DE FILLIÈRE ?

Les habitants des cinq communes historiques qui composent Fillière gardent leur gentilé.

Ainsi, une Thoranaise reste une Thoranaise, un Olliérois un Olliérois, un Vernodien un Vernodien (Aviernoz), un Evirois un Evirois et un habitant de St-Martin-Bellevue un Martinerois.



MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ DANS VOS MAIRIES

Dans chaque commune déléguée, le Maire délégué, les Adjoint délégués et les conseillers communaux demeureront vos interlocuteurs.

En mettant en place la commune nouvelle, les élus ont souhaité que les services à la population soient conservés.

Vous pouvez donc effectuer les mêmes démarches qu'auparavant dans les mairies de vos villages :

- Accueil
- Renseignements Carte Nationale d'Identité
- État Civil
- Réservation des salles communales
- Gestion du cimetière

HORAIRES D'ACCUEIL DES MAIRIES



Thorens-Glières

Thorens-Glières

9 place de la mairie, Thorens-Glières
74570 FILLIERE
Téléphone : 04 50 22 40 15
Mail : accueil@thorens-glieres.fr

Lundi 14h - 16h
Mardi 15h - 19h
Mercredi 10h - 12h
Jeudi, vendredi 10h 12h / 15h - 17h
Samedi 9h - 12h



Aviernoz

Aviernoz

Chef Lieu, Aviernoz
74570 FILLIERE
Téléphone : 04 50 22 41 92
Mail : mairie.aviernoz@orange.fr

Lundi, Mercredi 9h - 11h30
Vendredi 15h - 19h



Evires

Evires

Chef Lieu, Evires
74570 FILLIERE
Téléphone : 04 50 62 01 72
Mail : mairie.evires@orange.fr

Mardi 14h - 17h30
Jeudi 9h - 12h / 14h - 18h30



Les Ollières

Les Ollières

1 route du Praz, Les Ollières
74370 FILLIERE
Téléphone : 04 50 60 31 59
Mail : mairie@les-olliers.fr

Mardi 15h30 - 19h
Vendredi 14h - 18h



Saint-Martin-Bellevue

Saint-Martin-Bellevue

1 route des écoles, St-Martin-Bellevue
74370 FILLIERE
Téléphone : 04 50 60 32 04
Mail : mairie@stmartin-bellevue.fr

Lundi, Mardi, Jeudi
10h - 12h / 16h - 19h

